

Critères de Latindex - Revues électroniques – au minimum 25 critères pour être labellisé, les 8 premiers sont obligatoires

Caractéristiques de bases – les 8 obligatoires

1. Mention du comité éditorial
2. Contenu scientifique (40% articles originaux ou actes de congrès, ou articles techniques, normes, articles courts et état de l'art)
3. Génération continue de numéros
4. Identification des auteurs
5. Entité éditrice (visible sur le site avec le mail)
6. Mention du directeur : sur la revue
7. Mention de l'url de la revue
8. Mention de l'adresse physique de la revue

Caractéristiques de présentation de la revue

9. Navigation et fonctionnalité : la règle des 3 clics pour sommaire articles
10. Mention de périodicité
11. Accès au contenu (structure)
12. Accès historique au contenu (archives = minimum 3 ans)
13. Descriptif bibliographique au début de l'article
14. Membre du conseil éditorial
15. Affiliation institutionnelle des membres du conseil éditorial
16. Affiliation des auteurs
17. Réception et acceptation des originaux

Caractéristiques de gestion et politique éditoriale

18. ISSN et eISSN
19. Définition de la revue (objectifs, couverture thématique et/ou publics)
20. Système d'arbitrage (procédé utilisé pour la sélection des articles)
21. Évaluateur extérieur (recours extérieur à l'entité ou à l'éditeur)
22. Auteurs extérieurs (au moins 50% des travaux publiés doivent provenir d'auteurs extérieurs à l'entité)
23. Ouverture éditoriale (au moins 2/3 du conseil éditorial doivent être extérieur à l'entité éditrice)
24. Services d'information (référencer dans au moins 1 service indexation ou base de données)
25. Respect de la périodicité

Caractéristiques de contenus

26. Contenu original (critère de déclaration en 10)
27. Instruction aux auteurs
28. Elaboration des références bibliographiques (dans les instructions aux auteurs)
29. Exigence d'originalité (mention de cette exigence dans instruction – pas soumis à d'autres revues)
30. Résumé dans la langue du travail
31. Résumé en deux langues
32. Mots clés
33. Mots clés en deux langues
34. Métadonnées (dans la page de présentation : code source sur l'article)
35. Moteur de recherche (présence de moteur de recherche sur mots clés, auteurs, etc.)

36. Services de valeur ajouté (alerte, liens hypertexte, forum, signets)

Critères de Latindex – Revues papiers – au minimum 25 critères pour être labellisé, les 8 premiers sont obligatoires

Caractéristiques de bases – les 8 obligatoires

1. Mention du comité éditorial
2. Contenu scientifique (40% articles originaux ou actes de congrès, ou articles techniques, normes, articles courts et état de l'art)
3. Ancienneté minimum 1 an
4. Identification des auteurs
5. Entité éditrice : visible sur le site avec le mail
6. Mention du directeur : sur la revue
7. Mention de l'adresse physique de la revue
8. Mention du lieu d'édition

Caractéristiques de présentation de la revue

9. Page de présentation (titre, volume, ISSN, date, etc.)
10. Mention de périodicité
11. Table des matières
12. Pavé bibliographique sur chaque page
13. Descriptif bibliographique au début de l'article
14. Membre du conseil éditorial
15. Affiliation institutionnelle des membres du conseil éditorial
16. Affiliation des auteurs
17. Réception et acceptation des originaux

Caractéristiques de gestion et politique éditoriale

18. ISSN
19. Définition de la revue (objectifs, couverture thématique et/ou publics)
20. Système d'arbitrage (procédé utilisé pour la sélection des articles)
21. Évaluateur extérieur (recours extérieur à l'entité ou à l'éditeur)
22. Auteurs extérieurs (au moins 50% des travaux publiés doivent provenir d'auteurs extérieurs à l'entité)
23. Ouverture éditoriale (au moins 2/3 du conseil éditorial doivent être extérieur à l'entité éditrice)
24. Services d'information (référencer dans au moins 1 service indexation ou base de données)
25. Respect de la périodicité

Caractéristiques de contenus

26. Contenu original (critère de déclaration en 10)
27. Instruction aux auteurs
28. Elaboration des références bibliographiques (dans les instructions aux auteurs)
29. Exigence d'originalité (mention de cette exigence dans instruction – pas soumis à d'autres revues)
30. Résumé dans la langue du travail
31. Résumé en deux langues
32. Mots clés
33. Mots clés en deux langues